

12-MAR-2005

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

**LATER'S
TUE-FOURMIS LIQUIDE**

Utiliser à l'intérieur et l'extérieur

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 16214 LOI P.A.

GARANTIE : borax 5,4 %

200 mL

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.
10 Craig Street
Brantford, ON
N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.
P.O. Box 21001
Brantford ON
N3R 7W9

MODE D'EMPLOI : Tue-Fourmis Liquide de Later est un appât prêt-à-utiliser qui contient du borax. Les fourmis porteront l'appât au nid pour nourrir les larves ainsi que les reines, ce qui détruira la colonie toute entière. Après avoir mangé l'appât, la colonie toute entière sera généralement détruite.

COMMENT L'UTILISER : Appliquer quelques gouttes le long des pistes fréquentées par les fourmis et dans les fissures et les crevasses, là où il y a beaucoup de fourmis à l'intérieur ou l'extérieur de la maison. Ne pas employer dans des armoires renfermant des aliments.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS et DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Nocif si avalé. Éviter de contaminer la nourriture et les ustensiles de cuisson. Se laver à fond après l'emploi.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Éviter d'appliquer le produit sur les plantes. Ne pas contaminer les ruisseaux, les lacs et les étangs.

PREMIER SOINS :

SI AVALÉ, faire vomir en donnant 2 verres d'eau tiède à la personne incommodée et en insérant un doigt jusqu'au fond de la gorge. Contacter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. **SI DANS LES YEUX,** rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes et obtenir une attention médicale. **SI SUR LA PEAU,** laver avec du savon et arroser. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Garder le produit dans son contenant original et dans un endroit frais et sec loin des aliments.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant avant de le jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))